



SE-UNSA REIMS
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
ac-reims@se-unsas.org
<http://sections.se-unsas.org/reims/>



SE-UNSA REIMS - Flash du 7 octobre 2011

Merci d'afficher ce flash en salle des profs (utilisez le format. pdf joint) ou transférez-le

Sommaire :

- 1/Le 11 octobre, nous dirons notre opposition au plan austérité du gouvernement.
- 2/Histoire-géographie en première.
- 3/Pas de majoration pour les PLP !
- 4/EPS : Monsieur Chatel, ministre du "sport" ?
- 5/CPE : 2011, année sombre pour le recrutement.
- 6/Accès à la titularisation : le bras de fer continue.



1/Le 11 octobre, nous dirons notre opposition au plan austérité du gouvernement.

L'intersyndicale interprofessionnelle Unsa-CFDT-CGT-FSU-Solidaires appelle les salariés à manifester leur opposition aux mesures gouvernementales d'austérité. En effet, loin de corriger la situation économique, elles vont à nouveau renforcer les inégalités. Alors qu'a lieu le débat budgétaire sur les lois de finances et la sécurité sociale pour 2012, il s'agit par cette journée d'action de permettre aux salariés de faire pression sur le patronat, le gouvernement et les parlementaires.

Retrouvez le communiqué de presse de l'intersyndicale
<http://www.se-unsas.org/spip.php?article3640>

Pour plus de renseignements sur les actions dans les départements de la région :
<http://www.unsa-champagne-ardenne.com/article-mardi-11-octobre-mobilisons-nous-85783677.html>

2/ Histoire-géographie en première.

Le paysage de l'enseignement de l'histoire et de la géographie a été considérablement modifié par la réforme du lycée. Les programmes étaient jusque-là pensés par séries et pour un parcours de trois ans. Ils sont maintenant conçus pour tous et sur deux ans, pour une partie des élèves. Des modifications structurelles lourdes qui ont conduit les concepteurs des programmes à retenir une approche très différente de celle qui était communément pratiquée. Des modifications exigeantes pour les enseignants quand, dans le même temps, ils constatent que le socle commun ne peut être tenu pour acquis par tous, une réalité qui n'a pas été prise en compte par les concepteurs de ces nouveaux programmes. Ajoutons à cela les nouvelles épreuves de bac en fin de classe de 1ère pour les élèves de la Série S dont les épreuves «zéro» sont loin d'avoir clarifié toutes les attentes et on comprendra le désarroi des enseignants.

Dans ces conditions, on aurait pu attendre que l'institution s'engage fortement aux côtés des professeurs. On ne peut renouveler à la fois les contenus et les méthodes sans engager des formations sérieuses de tous les personnels concernés. Dans les académies, on en est loin. Des «formations» réunissant 1 ou 2 collègues par établissement ne peuvent en aucun cas être satisfaisantes.

Pour le SE-Unsa, on ne peut réussir les évolutions du lycée si les objectifs ne sont pas clairs et si les enseignants chargés de mettre en œuvre les transformations ne bénéficient pas d'un accompagnement à la hauteur des besoins.

3 Pas de majoration pour les PLP !

Dans leur recherche effrénée d'heures à récupérer, les rectorats en arrivent à oublier les textes. Les décrets de 50 prévoient 1 heure de service en plus pour 8 heures avec des classes à moins de 20 élèves. Certaines académies font une lecture tendancieuse en appliquant systématiquement les majorations de service pour effectifs faibles à tous les groupes. Rappelons que ces décrets ne concernent que des classes entières et pas leurs subdivisions. Pire encore, des rectorats arrivent à vouloir appliquer les décrets de 50 aux PLP.

Là où le bât blesse, c'est que les décrets de 50 ne concernent pas les PLP.

Les obligations de service des professeurs de lycée pro sont fixées au chapitre V de leur statut. Et cette majoration n'y existe tout simplement pas. Si on tente de vous l'imposer, contactez nous !

4/ EPS : Monsieur Chatel, ministre du "sport" ?



Pétition EPS

[http://www.se-
unsa.org/spip.php?article
3741](http://www.se-
unsa.org/spip.php?article
3741)

EPS ou sport à l'école, serait-ce un débat «idéologique» de spécialistes ? Visiblement, si la confusion est facile, le ministre lui ne semble pas s'y tromper. «Cours le matin et sport l'après-midi», Journée du sport à l'école... le ministre a tranché.

Désormais, il assimile le sport à une discipline scolaire et voit dans les activités «d'affrontement» une formation à la citoyenneté. Il va ainsi à contre-courant des nouveaux textes EPS en lycée qui visent pourtant les mêmes objectifs.

L'acharnement à mêler sport et EPS atteste d'une volonté de se débarrasser de ces postes dans l'Éducation nationale, comme depuis 3 ans, en privilégiant l'intervention des fédérations dans le champ scolaire.

Le SE-Unsa avait déjà alerté la profession sur la menace d'une externalisation des professeurs d'EPS.

Le ministre de l'Éducation nationale cherche à démontrer tout simplement, par ses nombreuses interventions ces dernières semaines, que le monde sportif serait plus à même de former physiquement les citoyens de demain. Inadmissible !

C'est pour toutes ces raisons que le SE-Unsa demande la confirmation urgente de la place de l'EPS au sein de l'Éducation nationale et le passage des collègues dans le corps des certifiés. Devenir certifié serait une reconnaissance et une assurance pour tous les PEPS

5/ CPE : 2011, année sombre pour le recrutement.

2011 marque une rechute préjudiciable pour l'équilibre du corps et des missions des CPE.

Depuis 2003, des centaines d'emplois de CPE manquent. C'est inquiétant pour le renouvellement des équipes mais aussi pour l'accueil et la prise en charge des élèves et particulièrement les plus fragiles. Les politiques budgétaires continuent à tailler dans le vif. Après un léger retournement en 2009 et 2010, le nombre de postes mis au concours externe s'infléchit de nouveau. Le concours interne, un temps supprimé conserve son potentiel. Faut-il y voir la marque de l'accord sur les non titulaires que l'Unsa a signé ?

Depuis 2005, les départs en retraite et départs du corps vers d'autres fonctions ne sont plus compensés à hauteur moyenne de 150 par an. Il manque près d'un millier de CPE aujourd'hui pour équilibrer le fonctionnement de la vie scolaire. Le premier service touché est celui du remplacement. Le recours aux non titulaires redémarre de plus belle depuis deux ans.

Nous ne cessons de marteler au ministère qu'il faut créer des postes de CPE sans tarder. Il faut aussi recréer les postes d'assistants d'éducation nécessaires à la vie scolaire, notamment dans les collèges et les lycées professionnels.

6/ Accès à la titularisation : le bras de fer continue.



L'Unsa a signé en mars, avec d'autres organisations, un protocole d'accord pour l'accès à l'emploi titulaire et l'amélioration des conditions de travail.

Le ministère de la Fonction publique a réuni, le 13 septembre, le comité de suivi de l'accord pour la sécurisation des parcours professionnels des agents non titulaires.

L'Unsa a insisté à nouveau pour que le projet de loi permette de réparer les injustices et abus subis par ces personnels.

L'Unsa avait en effet conduit la contestation intersyndicale, lors du dernier Conseil supérieur de la Fonction publique. Selon nous, le texte présenté écartait du processus d'accès à la titularisation des contractuels recrutés abusivement sur des contrats saisonniers répétés. Faute de réponse favorable, nous avons alors quitté la séance avec la majorité des autres syndicats, refusant ainsi de voter ce texte. Cette action a été utile puisqu'une première réponse nous a été apportée le 13 septembre par la présentation d'un amendement gouvernemental au projet de loi.

Pour l'Unsa, la rédaction de cet amendement élargit, comme nous l'avons revendiqué, l'assiette des ayants droits. Mais le gouvernement a modifié la condition d'ancienneté, ce qui est, pour nous, défavorable aux contractuels concernés. Nous l'avons dénoncé et avons exigé que cela soit revu.

Les débats sont donc loin d'être clos. Le projet de loi doit être finalisé à l'automne. L'Unsa continue à se battre pour la défense des agents non titulaires. C'est le sens de sa signature de l'accord

Vos contacts au Se-UNSA :

Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA 06.88.30.23.74

Hamdy OULD AMAR, Sandrine LEFEVRE, Sylvie GANTHIER, Jérôme BOUINOT et Philippe GARET, élu(e)s en CAPA Certifiés

Patrice BARTHELEMY et François CARRE, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI et Gérard COSTE, élus en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et Laurent PINOT, élus en CAPA CPE

Antonio SATURNO et Sandrine BAGUET, élu(e)s en CCP Enseignants non titulaires

Smaïn AFARTOUT et Mélanie CARTON, élu(e)s en CCP Non enseignants, non titulaires



Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AVS

Agrégés

ASH

Certifiés

COP

CPE

EPS

Formateurs

PE

PEGC

PLP

Profs contractuels

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.
Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère > <http://sections.se-uns.org/reims/spip.php?article109>
Pour vous désinscrire de la lettre électronique, envoyez un mail en retour*